

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
Fax : 03 89 70 90 85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>  
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale  
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

Fourniture et livraison de vêtements de haute visibilité, de vêtements de travail et de protection, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les années 2021 à 2025.

**Procédure de passation :**

Procédure d'appel d'offres ouvert selon les dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

**Type d'accord-cadre :** Accord-cadre de fournitures et de services

**Publication au JOUE :** OUI

**Caractéristiques principales de l'accord-cadre :**

La présente consultation a pour objet la fourniture et la livraison de vêtements de haute visibilité, de vêtements de travail et de protection, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés au personnel des différents services de SAINT-LOUIS Agglomération, pour les années 2021 à 2025.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chacun des lots.

Code NUTS : FRF12

**Lieu(x) d'exécution :** Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération.



### Forme de l'accord-cadre :

Les prestations de chacun des lots donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2161-1 à 6 et R2161-13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

LOTS	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot 1	Sans	100 000 € HT
Lot 2	Sans	75 000 € HT
Lot 3	Sans	30 000 € HT
Lot 4	Sans	40 000 € HT

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction prévues à l'article 2.4 du CCAP.

### Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

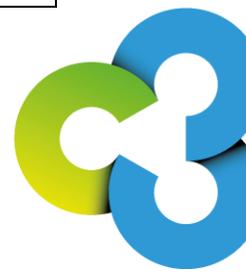
Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
35113400-3	Vêtements de protection et de sécurité

N° lot	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
01	35113400-3	Vêtements de protection et de sécurité
	Codes CPV complémentaires	Libellé des codes CPV complémentaires
	35113440-5	Gilets réfléchissants
	35113470-4	Chemises ou pantalons de protection

N° lot	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
02	18110000-3	Vêtements professionnels
	Codes CPV complémentaires	Libellé des codes CPV complémentaires
	35113470-4	Chemises ou pantalons de protection
	35113400-3	Vêtements de protection et de sécurité

N° lots	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
03	18830000-6	Chaussures de protection
	Codes CPV complémentaires	Libellé des codes CPV complémentaires
	18811000-7	Chaussures étanches
	18810000-0	Chaussures autres que les chaussures de sport ou de protection

N° lot	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
04	18143000-3	Equipements de protection



**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Accord-cadre couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

Accord-cadre divisé en lots : OUI

Le présent accord-cadre est décomposé en 4 lots :

N° lot	Description des lots
01	Vêtements de haute visibilité
02	Vêtements de travail et de protection
03	Chaussures et bottes de sécurité
04	Equipements de protection individuelle

Chacun des lots fait l'objet d'un accord-cadre séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : OUI

Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.

Afin de respecter les dispositions de l'article 58 de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 et son Décret d'application n°2021-254 du 10 mars 2021, **une variante imposée est prévue dans le cadre du lot n°2 – Vêtements de travail et de protection.**

Les candidats au lot n°2 doivent donc obligatoirement remettre une réponse à l'offre de base, ainsi qu'une réponse à l'offre variante.

Il s'agit de proposer pour les vêtements de travail le permettant, un vêtement de travail « alternatif » répondant aux mêmes exigences minimales imposées dans le CCTP et intégrant une part de matières recyclées.

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

- Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Possibilité de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

**L'accord-cadre s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON



### Durée de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an, à compter du 1er novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022. Par la suite, il pourra être reconduit de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Le pouvoir adjudicateur pourra toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins quatre mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnités.

### **3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

#### CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

##### Cautionnement et garanties exigées :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

##### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix de l'accord-cadre (BPU & Catalogue) sont fermes durant la première période de l'accord-cadre soit du 1er novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022. Les prix de l'accord-cadre (BPU & Catalogue) pourront ensuite être révisés annuellement au 1er novembre de chaque nouvelle année d'exécution, dans les conditions décrites au CCAP.
- Une avance sera accordée au titulaire dans les conditions décrites au CCAP.

##### Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

##### Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles



L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

#### **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

#### **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

#### **4. Procédure :**

**Type de procédure :** ouverte

#### **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Pour l'ensemble des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	25 %
3	Essayage des échantillons	15 %

**Date limite de réception des offres :** Lundi 13 septembre 2021 à 12h00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**  
Français.

**Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

**Lieu d'ouverture des offres :** SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.



## 5. Renseignements complémentaires :

### Précisions concernant les critères :

La valeur technique des offres de chaque lot sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique et le tableau des caractéristiques techniques remis par le candidat.

Le détail fin de chaque sous critère pour chacun des lots est indiqué à l'article 6.2 du règlement de la consultation.

### Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

### Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

### Renseignements complémentaires :

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.



**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 08 Juillet 2021**

